



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale

Centre de compétences du RDU
Rue de Lyon 89-91
1203 Genève
Tél. 022 546 51 68
rdu@etat.ge.ch

Demande de calcul du RDU 2026 (revenu déterminant unifié)

1. Données personnelles Demandeur(esse)

Nom(s)	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone(s)	
E-mail	
N° assuré (navs13)	756.....

2. Données concernant les membres de la famille

	Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	N° assuré (navs13)
Conjoint(e)/ Partenaire				756.....
Enfant(s) à charge				756.....
				756.....
				756.....
				756.....

3. Revenus 2024

- Répondre à **tous les points** ci-dessous par **Oui** ou **Non**.
- Si vous êtes marié(e) ou en partenariat enregistré, vous devez remplir les deux colonnes : Demandeur(eresse) **et** Conjoint(e)/Partenaire.
- Le montant indiqué doit être le total annuel.
- Envoyer les **justificatifs** de vos revenus avec le formulaire (voir annexe).

Demandeur(eresse)

Conjoint(e) / Partenaire

	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF
3.1. Salaire brut (<u>sans</u> les allocations familiales)	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF
3.2. Bénéfice net de l'activité indépendante	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF
3.3. Indemnités journalières (allocations perte de gain, assurances chômage, maladie, accident)	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF
3.4. Allocations familiales et de naissance	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF
3.5. Rentes (AVS/AI, 2 ^e pilier, 3 ^e pilier, etc.)	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF
3.6. Pensions alimentaires perçues	☐ Oui ☐ Non	CHF	☐ Oui ☐ Non	CHF

FORMULAIRE DELIVRÉ PAR LE CENTRE DE COMPETENCES DU RDU

4. Fortune 2024

- Répondre à **tous les points** ci-dessous par Oui ou Non.
- Si vous êtes mariés ou en partenariat enregistré, vous devez inscrire le montant total de la fortune des deux conjoints.
- Le montant indiqué doit être celui de la valeur au **31.12.2024**.
- Envoyer les **justificatifs** de votre fortune avec le formulaire (voir annexe).

ATTENTION ! Vous devez déclarer tous vos comptes bancaires et tous vos biens immobiliers, en Suisse et à l'étranger, sous peine de dénonciation pénale (voir articles du code pénal cités ci-dessous).

4.1. Fortune mobilière (comptes bancaires, comptes postaux, etc.)	☐ Oui ☐ Non	CHF
4.2. Fortune immobilière (appartement, maison, etc.)	☐ Oui ☐ Non	CHF
4.3. Actifs commerciaux (si vous avez une activité indépendante)	☐ Oui ☐ Non	CHF
4.4. Dettes hypothécaires ou chirographaires	☐ Oui ☐ Non	CHF
4.5. Passifs commerciaux (si vous avez une activité indépendante)	☐ Oui ☐ Non	CHF

5. Pensions alimentaires versées en 2024 :

Avez-vous versé des pensions alimentaires en 2024 sur la base d'un jugement de séparation/divorce ou d'une convention ratifiée par un tribunal ? Si oui, quel est son montant par mois ?

☐ Oui ☐ Non	Montant mensuel : CHF
---	-----------------------------

Par sa signature, chaque personne soussignée :

- délègue l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au centre de compétences du RDU les éléments de revenu et de fortune nécessaires au calcul de son RDU socle, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le centre de compétences du RDU à communiquer son RDU à un autre service pour le calcul d'une prestation soumise à condition de revenu ;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et pris connaissance des articles suivants :

Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 66a al.1 lettre e du Code pénal suisse (CP) : Le juge expulse de Suisse l'étranger qui est condamné pour l'une des infractions suivantes, quelle que soit la quotité de la peine prononcée à son encontre, pour une durée de cinq à quinze ans : (...) escroquerie à une assurance sociale ou à l'aide sociale, obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale.

Demandeur(eresse) Genève, le..... Signature

Conjoint(e)/Partenaire Genève, le..... Signature

Tout formulaire incomplet sera automatiquement retourné pour correction,
ce qui prolonge le délai d'attente.

Documents à transmettre pour la demande de calcul RDU 2026

Pour toutes les demandes :

A

- Formulaire de demande de calcul du RDU 2026, complété et signé,
- Avis de taxation genevois 2024 (impôts cantonaux et communaux - ICC).

Vous n'avez pas d'avis de taxation genevois 2024 ?

B

Vous avez un avis de taxation suisse 2024 ?

➤ Votre avis de taxation suisse 2024

En plus des documents du bloc A, il faut envoyer :

- Les justificatifs de revenus de l'année 2024 :
 - Vous receviez un salaire ? ➤ Vos certificats annuels de salaire 2024.
 - Vous étiez au chômage ? ➤ Vos décomptes annuels du chômage 2024.
 - Vous aviez une activité indépendante ? ➤ Votre compte d'exploitation (pertes et profits) 2024.
 - Vous receviez une rente AVS ou AI ? ➤ Vos décomptes annuels de rente 2024.
 - Vous receviez des allocations familiales ? ➤ La décision des allocations familiales que vous avez reçues en 2024 ou un justificatif bancaire.
- Les justificatifs de fortune au 31 décembre 2024 :
 - Vous possédiez un compte bancaire ou postal ? ➤ Les attestations bancaires et/ou postales avec le solde de vos comptes au 31 décembre 2024.
 - Vous aviez une activité indépendante ? ➤ Votre bilan annuel 2024, mentionnant vos actifs et passifs commerciaux.
 - Vous possédiez une maison ou un appartement en 2024 ?
 - L'attestation de la valeur fiscale de vos biens immobiliers en 2024, en Suisse
 - les justificatifs de la valeur fiscale (ou d'achat) de vos biens immobiliers en 2024, à l'étranger
 - les justificatifs de vos éventuelles dettes hypothécaires.

Vous avez versé une pension alimentaire en 2024 ?

Il faut envoyer, en plus des documents du bloc A :

- Le jugement de séparation / de divorce ou la convention ratifiée par un tribunal.

Vous aviez le statut de fonctionnaire international en 2024 ?

Il faut envoyer, en plus des documents du bloc A :

- Vos certificats annuels de salaire 2024

Vous avez rempli une déclaration d'impôt pour l'année 2024 mais n'avez pas encore été taxé-e-s ?

Votre RDU sera calculé dans les 2 semaines après que vous ayez reçu votre avis de taxation.

Vous avez été taxé d'office en 2024 ?

Le CCRDU ne peut pas calculer de RDU 2026.